



**Commune de Vollèges**

Service Technique

## CONVENTION POUR LE RELEVÉ ET L'ACCÈS AUX COMPTEURS D'EAU ET D'ÉLECTRICITÉ

### Adresse propriétaire

### Adresse mandataire

### Adresse bâtiment

Nom et Prénom : .....

.....

Adresse : .....

.....

.....

Localité/NPA : .....

.....

.....

Téléphone : .....

.....

Parcelle n° ..... Plan n° .....

Adresse de facturation : propriétaire  mandataire

Conformément aux règlements pour la fourniture d'énergie électrique et d'eau potable, le personnel de la Commune de Vollèges doit avoir libre accès à la lecture des compteurs.

### Lectures à distance

Selon décision du conseil communal réuni en séance le 29.09.2011, tous les bâtiments neufs et les résidences secondaires, ainsi que les bâtiments n'ayant pas de libre accès aux compteurs seront équipés intérieurement d'un compteur d'eau avec une interface de lecture à distance CS, d'un compteur électrique avec une interface de lecture à distance CS et d'un boîtier équipé de prises LEMO.

### Conditions

- 1/compteur d'eau avec interface de lecture à distance CS Frs 78. —
  - 2/ Kit LEMO apparent pour 1 compteur Frs 75. — (Frs 25. — par compteur supplémentaire)
  - 3/ Kit LEMO encastré pour compteur Frs 90. — (Frs 25. — par compteur supplémentaire)
  - 4/ Plus-value par compteur électrique Frs 120. — (seulement en cas d'échange pour un bâtiment existant).
  - 5/ L'installation complète doit être effectuée par un concessionnaire électricien (schéma annexé).
- TVA 8 % non comprise

Pour tout renseignement complémentaire, le service technique se tient à votre disposition.

### Le propriétaire s'engage à réaliser ces travaux dans les délais :

1. Pour un bâtiment en construction : au plus tard lors de la mise en service des compteurs d'électricité
2. Pour un bâtiment existant : 3 mois après réception du présent document

Le propriétaire certifie avoir pris connaissance de tous les éléments de la présente convention.

Lieu..... Date ..... Signature .....

**Ce document doit être retourné à : SEDRE SA / Place de Curala 5 / 1934 Le Châble**

